

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 JANVIER 2021

DELIBERATION N°2021.00016

TOURISME - RENOUVELLEMENT CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA LOIRE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 15 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 68

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 69

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoir :

M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON

Membres titulaires absents excusés :

M. Cyrille BONNEFOY, M. Martial FAUCHET, M. Yves LECOCQ

Secrétaire de Séance

Mme Siham LABICH
Le 29 janvier 2021

VIA DOTELEC - iXBus

03 42-042-24620770-20210121-02021000160

DATE D'APPARITION: 20 janvier 2021

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 JANVIER 2021

TOURISME - RENOUVELLEMENT CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA LOIRE

Le Conseil métropolitain, par délibération en date du 19 décembre 2019, a approuvé la convention de transfert partiel de la compétence Tourisme entre le Département de la Loire et Saint-Etienne Métropole à compter du 1^{er} juillet 2020.

Saint-Etienne Métropole assure donc depuis cette date, en lieu et place du Département, le financement des actions portées par l'Agence de Développement Touristique (ADT) sur le périmètre de la Métropole.

Un plan d'actions est défini de manière commune entre la Métropole et l'ADT. Pour 2021 au regard de l'impact de la crise sanitaire liée à la COVID-19 sur le secteur touristique, des actions seront plus particulièrement mises en place en faveur de la relance de l'activité.

La convention d'objectifs est ainsi renouvelée pour une période de 6 mois soit du 1^{er} janvier au 30 juin 2021.

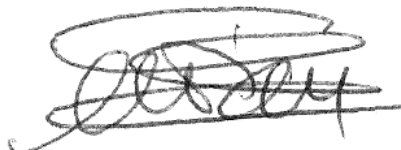
Saint-Etienne Métropole versera une subvention de fonctionnement d'un montant de 260 583 € pour la mise en œuvre du plan d'actions.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention d'objectifs avec l'Agence de Développement Touristique ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, destination ADRT du budget Tourisme de l'exercice 2021 sous réserve de l'adoption du BP 2021.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU